



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2025-2026-2027 (3^e EXERCICE)

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée:

QUE le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac pour le 3^e exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2027, est déposé au bureau municipal en date du 15 septembre 2026.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau ou sur le site internet de la Municipalité.

QU'une demande de révision peut être logée à l'égard du 3^e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale.

QUE toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation.

QU'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision.

QU'une demande de révision, pour être recevable, doit être déposée avant la fin de l'exercice financier qui suit celui au cours duquel est survenu l'événement justifiant la modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière ». Le formulaire est disponible au bureau de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, sise au 280, boul. Harwood à Vaudreuil-Dorion ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

DONNÉ à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce 15 septembre 2026

(s) Danielle Coupal

Danielle Coupal

Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Danielle Coupal, directrice générale et greffière-trésorière, atteste, par la présente, que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil municipal ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la Municipalité, ce 15 septembre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15 septembre 2026.

(s) Danielle Coupal

Danielle Coupal

Directrice générale et
greffière-trésorière